Mérite Agricole

— SUITE —

Dans la promotion semestrielle du Mérite Agricole, nous relevons les nominations suivantes :

Au grade de chevalier : MM. Bacot, chargé de cours à l'Ecole nationale des industries agricoles de Douai ; Entaille, chimiste de distillerie, à Seclin (Nord) ; Botte, cultivateur à Campagne-lez-Hesdin (P.-de-C.) ; Bricout, président de Société de pêche, à Cambrai ; Buriez, cultivateur, à Cambrin (P.-de-C.) ; Calippe, instituteur public, à Saint-Firmin-lez-Crotoy (Somme) ; Carpentier, cultivateur à Campagne-lez-Hesdin (P.-de-C.) ; Coquet, agriculteur à Douriez (P.-de-C.) ; Decédis, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, à Gravelines (Nord) ; Davos, agriculteur à Hon-Hergnies (Nord) ; Dingeon, architecte-paysagiste à Abbeville (Somme) ; Duhamel, ancien régisseur de domaines à St-Omer ; Durant, négociant à La Madeleine-lez-Lille ; Florent, cultivateur, à Beuvry (P.-de-C.) ; Gallet, agriculteur, à Gouy-Saint-André (P.-de-C.) ; Godart, secrétaire de la Société de pêche, à Cambrai ; Godart, agriculteur, à Neuville-St-Vaast (P.-de-C.) ; Godet, cultivateur à Buire-le-Sec (P.-de-C.) ; Herchin, cultivateur à Campagne-lez-Hesdin (P.-de-C.) ; Lasalle, cultivateur, à Campagne-lez-Hesdin (P.-de-C.).

MM. Allart, cultivateur à Barly (Somme) ; Affart, horticulteur à Roubaix (Nord) ; Ammeloot, conducteur des travaux de la Section des wateringues aux Moëres (Nord) ; Mariette, agriculteur à Gouy-St-André (P.-de-C.) ; Mortaigne, cultivateur à Cuinchy (P.-de-C.) ; Notleghem, propriétaire à Béthune ; Arthur Gueva, trésorier de la Société de pêche à Cambrai ; Gustave Simiand, propriétaire à Calais ; Bourdrel, cultivateur à Mametz (Pas-de-Calais) ; Bourgeois, cultivateur au Mazis (Somme) ; Bachelet, jardinier-chef de Dunkerque ; Candas, agriculteur à Averdoingt (P.-de-C.) ; Capet, colombophile à Boulogne-sur-Mer ; Bonvalet, ancien cultivateur-grainetier à Aigneville (Somme) ; Brassard, cultivateur à Bouchain (Nord) ; Boulongne, cultivateur à Hébutherne (P.-de-C.) ; Brognifart, horticulteur à Douai ; Blanckaert, cultivateur à Zeggers-Cappel (Nord) ;

MM. Bernard, cultivateur à Attiches (Nord) ; Bernard, ouvrier agricole à Merville (Nord) ; Breuil, jardinier à Boulogne-sur-Mer ; Béleu, horticulteur à Fiers-en-Escrebieux (Nord) ; Benaszech, agriculteur à Denain (Nord) ; Daubrechies, cultivateur à Maubeuge ; Davesne, cultivateur à Vrou (Somme) ; David, maréchal-ferrant à Beaumetz-lez-Cambrai ; Deflive, cultivateur à Rivière (P.-de-C.) ; Defontaine, secrétaire de la Société d'horticulture de Valenciennes, à Houdain-lez-Bavay (Nord) ; Coopman, organisateur de jardins potagers à Lille ; Cormon, agriculteur à Domvast (Somme) ; Dillies, cultivateur à Hazebrouck ;

MM. Domon, cultivateur à Flesselles (Somme) ; Dubreucq, cultivateur à Saint-Momelin (Nord) ; Devaux, agriculteur à Frohen-le-Grand (Somme) ; Mme Devisme, cultivatrice à Berneuil (Somme) ; MM. Dewez, cultivateur à Beaufort (Nord) ; Despret, cultivateur à Rouult (Nord) ; Desrousseaux, cultivateur à Ennetières-en-Weppes (Nord) ; Duquenne, cultivateur à Hondeghem (Nord) ; Duquenoy, agriculteur à Rouvroy (P.-de-C.) ; Delécluse, cultivateur à Fretin (Nord) ; Delencles, cultivateur à Vron (Somme) ; Delpelace, cultivateur à La Gorgue (Nord) ; Delesalle, agriculteur à Calonne-sur-la-Lys (P.-de-C.) ; Druesne, agriculteur à Marly (Nord) ; Druet, président de la Commission des jardins ouvriers de Bavai (Nord) ; Duhamel, horticulteur à Boulogne-sur-Mer ;

MM. Dejardin, cultivateur à Maubeuge ; Duriez, membre du jury des concours de chevaux de trait, à Seclin (Nord) ; Demay, cultivateur à Morchain (Somme) ; Delamaere, cultivateur à Calais ; Dubreucq, cultivateur à Calais ; Duval, cultivateur à Prouzel (Somme) ; Cogniot, cultivateur à La Longueville (Nord) ; Déramaux, vérificateur principal des Douanes à Lille ;

MM. Hédoire, cultivateur à St-Floris (Pas-de-Calais) ; Hemery, cultivateur à Lucheux (Somme) ; Gautier, cultivateur à Attiches (Nord) ; Ferrant, cultivateur à Andres (Pas-de-Calais) ; Fiévet, ouvrier agricole à Beaufort (Nord) ; Flouquet, cultivateur à Auchy (Nord) ; Hone, jardinier à Grenay (P.-de-C.) ; Mme Octavie Gourlain, cultivatrice à Grand-Laviers (Somme) ; MM. Hourlier-Lenglet, horticulteur à Abbeville ; Hugot, cultivateur à Hénin-Liétard (P.-de-C.) ; Jeandebœuf, cultivateur à Faumont (Nord) ; Guillez, cultivateur à Faumont (Nord) ; Guillez, cultivateur à Maing ; Friand, jardinier à Glageon (Nord) ; Mme Louise Joos, cultivatrice à Estaires (Nord) ; MM. Hutin, publiciste agricole à Cambrai ; Hamel, agriculteur à Ailly-le-Haut-Clocher (Somme) ;

MM. Decroix, agriculteur à Burbure (Pas-de-Calais) ; Cleton, constructeur de machines à Desvres ; Dudant, agriculteur à Hélesmes (Nord) ; Crupe, président du Syndicat agricole de Roubaix ; Desaintomer, cultivateur à Onvillers (Somme) ; Colpin, secrétaire de la Société d'horticulture de Denain ; Fauqueux, cultivateur à Loffre (Nord) ; Fauville, agriculteur à Bouchain (Nord) ; Gilleron, cultivateur à Verchain-Maugré (Nord) ; Gilloen, organisateur de jardins ouvriers à Valenciennes ; Frémery, agriculteur à Nouvion-en-Ponthieu (Somme) ; Fremy, cultivateur à Noyelles-Godault (P.-de-C.) ; Gravelle, agriculteur à Eth (Nord) ; Gravelle, arboriculteur à Sebourg (Nord) ; Gremont, arboriculteur à Ecuire (P.-de-C.) ; Goeman, cultivateur à Comines (Nord) ; Goelghaluc, cultivateur à Spycker (Nord) ; Flament, cultivateur à Contay (Somme).

MM. Flament, constructeur de machines agricoles à Pont-Rémy (Somme) ; Foulon, directeur de l'Orphelinat agricole de Coulogne (P.-de-C.) ; Fouquart, conducteur des travaux des wateringues du Pas-de-Calais, à St-Omer ; Leduc, cultivateur à Englebelmer (Somme) ; Lefebvre, horticulteur à Lambersart (Nord) ; Lefebvre, agriculteur à Lesdain (Nord) ; Leroy, secrétaire de l'Union horticole à Haubourdin (Nord) ; Leroy, cultivateur à Saint-Denœux (P.-de-C.) ; Leroy, cultivateur à Thiètres (Somme) ; Leroy, agriculteur à Namours (Somme) ; Lecourt, propriétaire à St-André-lez-Lille ; Lecrivent, cultivateur à Gommecourt (P.-de-C.) ; Lecuyer, agriculteur à St-Georges (P.-de-C.) ; Leys, conducteur des travaux des wateringues du Nord, à Bergues (Nord) ; Lhomel, cultivateur à Montreuil-sur-Mer ; Lemille, cultivateur à Linselles (Nord) ; Legrand, cultivateur à La Gorgue (Nord) ; Legrand, cultivateur à Cappellebrouck (Nord) ;

MM. Lenglin, cultivateur à Roost-Warendin (Nord) ; Lepers, cultivateur à Bondues (Nord) ; Lacquart, cultivateur à Méricourt-sous-Lens (P.-de-C.) ; Lescouet, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Valenciennes ; Lebrun, instituteur à Maing (Nord) ; Lebrun, agriculteur à Humerœuille (P.-de-C.) ; Lancel, jardinier à Ste-le-Noble (Nord) ; Ardas, agriculteur à Brillon (Nord) ; Mallard, sous-préfet de Doullens ; Mayeux, grainier à Béthune ; Lubrez, Agriculteur à Millonfosse (Nord) ; Javelet, cultivateur à Dury (Somme) ; Jude-Hurtrel, agriculteur à Beuvry (P.-de-C.) ; Mme Malton, cultivatrice à Pitgam (Nord) ; Lach, maître de conférences à l'école d'industries agricoles de Douai ; Larue, président de la Société hippique de Péronne ; Lecomte, professeur d'agriculture à Amiens.

MM. Merveille, attaché au service rural, à Cambrai ; Mille, cultivateur, à Clairy-Saulchoix (Somme) ; Moreau, cultivateur, à Mairieux (Nord) ; Nallion, pisciculteur à Sainte-Radegonde (Somme) ; Orient, éleveur, à Calais (P.-de-C.) ; Oulters, agriculteur, à Herzeele (Nord) ; Paradis, constructeur de machines agricoles à Hautmont (Nord) ; Parmentier, agent départemental de la répression des fraudes, à Amiens ; Pasaille, agriculteur, à Olsemont (Somme) ; Hyacinthe Pelletier, éleveur, à Calais ; Arthur Pelletier, cultivateur, à Bellemoourt (Somme) ; Pipelart, cultivateur, à Phalempin (Nord) ; Plancq, cultivateur, à Frétin (Nord) ; Mme Prévost, née Savareux, cultivatrice, à Avesnelles (Nord).

MM. Prévost, cultivateur, à Arry (Somme) ; Procureur, cultivateur, à Englos (Nord) ; Proost, président de société colombophile, à Lambersart (Nord) ; Pruvot, agriculteur, à Frettemeule (Somme) ; Quiencoulle, président de société colombophile, à Arras ; Raault, cultivateur, à Burbure (Pas-de-Calais) ; Raoult, cultivateur, à Audry-au-Bois (Pas-de-Calais) ; Regnault, cultivateur, à Samer (P.-d.-C.) ; Ridez, cultivateur à La Gorgue (Nord) ; Rondony, éleveur, à Saint-Martin-au-Laërt (P.-d.-C.) ; Rose, agriculteur, à Loon-Plage (Nord) ; Sauvage, secrétaire général de la Société des Courses de Lille, à Thumesnil (Nord) ; Savary-Cartier, agriculteur à Bapaume (P.-d.-C.) ; Sion, jardinier, à Allennes-les-Marais (Nord) ; Scuart, cultivateur à Doullens (Somme) ; Etienne, jardinier de la Préfecture du Nord, à Lille ; Mme Taufour, née Derender, cultivatrice, à Guemy (P.-d.-C.) ; MM. Tellier, cultivateur à Huchenneville (Somme) ; Tripet, cultivateur, à Bailleulmont (P.-d.-C.) ; Vanteslinghem, cultivateur, à Petite-Synthe (Nord) ; Vandewynckèle, colombophile, à Lambersart (Nord) ; Variet, agriculteur, à Mouchin (Nord) ; Verbaere, cultivateur, à St-Jans-Cappel (Nord) ; Vion, agriculteur, à Crouy (Somme) ; Virgo, cultivateur, à Lez-Fontaine (Nord) ; Visse, cultivateur, à Calais ; Vitse, agriculteur à Grand-Fort-Philippe (Nord) ; Vouloir, agriculteur, à Houdain-lez-Bavay (Nord) ; Wache, cultivateur, à Achicourt (P.-d.-C.) ; Mme Wadoux, née Dubois, cultivatrice, à Saigneville (Somme) ; Warlop, colombophile, à Douai (Nord) ; Wech, cultivateur, à Anzin-Saint-Aubin (P.-d.-C.) ; Werquin, chef de culture, à Rang-du-Flers (P.-d.-C.) ; Willoquet-Dermetière, cultivateur à Coutiches (Nord).

Pour toute décoration, ordonnance et joaillerie, s'adresser aux Grands Magasins du LINGOT D'OR, 46-48-50, Grande Place, Lille.

Bulletin Economique

PARIS, 2 (Halles Centrales). — *Viandes.* — Bœuf, quartier derrière, 2 à 5 ; quartier devant, 1 à 3 ; aloyau, 2.40 à 7.80 ; cuisses, 2 à 4 ; veau extra, 1re q., 8.50 à 10.20 ; 2e q., 6.50 à 8.40 ; 3e q., 3.50 à 5.40 ; moutons, 1re q., 8.80 à 10.50 ; 2e q., 7 à 8.70 ; 3e q., 5 à 6.90 ; gigots, 6 à 11 ; carrés parés, 6 à 15 ; porcs entiers, ou demi, 1re q., 7 à 7.90 ; 2e q., 5.50 à 5.90 ; filets, 6 à 10 ; jambon, 7 à 10.20.

Beurres. — Fermiers Isigny, 15.60 à 17.20 ; centrifuge Normandie, 15 à 17 ; Bretagne, 15 à 16.80 ; Charrent Poitou, 15 à 17 ; Normandie, 15 à 16 ; Bretagne, 10.50 à 15.80.

Œufs. — Normandie extra, 5.50 à 6.20 ; choix, 5 à 5.40 ; Bretagne choix, 4.60 à 5.50 ; autres 3.80 à 4.50 ; conserves, 3.90 à 4.50.

Volailles. — Canards Rouennais, 20 à 25 ; Nantais, 16 à 23 ; fermes, 8 à 14 ; poulets mûris Nantais, 10 à 12.50 ; poules Bretagne, 8 à 9.50.

PARIS, 3 (Bourse du Commerce). — *Sucres.* — Disponibles, cours officiels, 233.50 (a.), 223 (v.) ; cours commercial, courant, 229 ; mars, 228.50 ; avril, 228 ; mai-juin, 226.50 ; 6 de mai, 226 (ach.), 230 (v.).

LE HAVRE, 3. — *Cafés.* — Courant, 232.25 ; mars, 227.50 ; avril, 226.50 ; mai, 218 ; juin, 216 ; juillet, 207.50 ; août, 204.75 ; septembre, 198.25 ; octobre, 195.25 ; novembre, 191.25 ; décembre, 186.00.

MARCHÉS DE LA RÉGION

LILLE (Halles Centrales), 3. — Cours moyen des ventes en gros : Volailles et gibiers, beurre et œufs, fromages, fruits et primeurs, légumes, même cours que le mercredi 31 janvier.

Poisson. — Soles, 11 à 12.00 le kilo ; raies, 1 à 2.00 ; carapès, 3 à 5.50 ; dorades, 2.00 ; plies, 2 à 3.00 ; brochets, 3 à 4.00.

Prix de vente au cheville des viandes énoncées ci-dessous (déduction faite du cinquième quartier) pendant la semaine du 27 janvier au 2 février :

Bœuf, le kilo, 5.50, 5.00, 4.25 (0.22 d'octroi en sus) ; vache, 5.50, 5.00, 4.25 ; taureau, 4.50, 4.00, 3.00 ; veau, 11.50, 10.00, 7.00 ; mouton, 10.50, 9.50, 8.00 ; agneau, 11.00 ; porc, 8.75, 8.00.

VALENCIENNES, 3. — Beurre, 16.80 le kilo ; œufs du pays, 7.20 à 8.40 la douzaine ; œufs de caisse, 7.20 ; œufs de conserve, 6.00 ; fromage blanc, 1.50 à 2.00 le kilo ; gruyère, 12.00 hollande, 8.00 ; maroille, 7 à 8.00 pièce ; camembert, 1.75 à 2.25 ; pommes de terre, 0.25 à 0.30 le kilo ; saucisses, 0.40 ; oignons, 0.50 à 0.75 ; navets, 0.40 à 0.50 ; poireaux, 0.25 à 0.75 la botte selon grosseur ; choux verts et rouges, 0.75 pièce ; choux-fleurs, 2.25 à 2.50 ; ails, 3.00 le kilo ; haricots, 0.90 à 1.00 la pinte ; pommes, 0.30 à 1.00 le kilo ; poires, 0.50 à 2.00 ; endives-scaroles, 0.50 à 1.00 pièce, chicorée de Bruxelles, 1.50 à 1.75 le kilo ; cresson, 0.30 le pied ; céleri, 0.30 le pied ; choux de Bruxelles, 2 à 2.50 le kilo ; saisifis, 1.25 la botte.

GRAVELINES, 2. — Beurre, 8 à 8.50 le demi-kilo ; œufs, 14.00 les 26 ; poules, 25 à 30.00 ; poulettes, 22 à 25.00 ; poulets, 25 à 38.00 ; canards, 24 à 30.00 la paire ; pigeons, 7 à 8.00 le couple ; lapins gros, 18 à 22.00 ; moyens, 10 à 16.00 ; petits, 5 à 6.00 pièce.

Poissons. — Turbots, 8.00 ; barbues, 7.00 ; soles, 9 à 10.00 ; raies, 2.50 ; rougets, 8.00 ; roussettes, 2.00 ; merlets, 3.00 ; cabillauds, 2.80 ; merlans, 3.00 ; limandes, 4.00 ; maquereaux, 1.00 ; saumon blanc, 7.00 ; morue, 1.00 le kilo ; harengs-saurs, 0.40 pièce ; crevettes, 1.50 ; moules, 0.40 la pinte.

SAINT-OMER, 2. — Pommes de terre, 16 fr. les 100 k. ; beurre, 14 à 15 fr. le k. ; œufs, 12 à 12.50 les 26 ; poules, 20 à 28 fr. ; poulets, 22 à 24 francs.

Marché aux bestiaux. — Veaux gras, 5.75, 6 fr. et 6.50 ; porcs, 5.95, 6 fr. et 6.10 le k. vivant ; veaux maigres, 135 à 160 fr.

AIRE-SUR-LA-LYS, 2. — Poulets, 16 à 24 fr. couple ; Poules, 24 à 30 ; canards, 20 à 22 ; pigeons, 6 à 6.50 ; lapins, 6 à 18 pièce ; œufs, 12 à 13 fr. le quart ; beurre en pièce, 6.25 à 7.25 la livre ; beurre en gros, 6.90 à 7.25 ; pommes de terre, 20 sacs, 18 à 13 fr. les 100 k.

Franc-Marché du 2. — Petits porcs, 185 à 220 fr. ; coureurs, 250 à 320 fr.

ARRAS, 3. — *Marché au beurre et à la volaille.* — Beurre, 7 à 7.50 le demi-kilo ; œufs frais, 14 à 15 fr. le quarteron ; poules, 12 à 18 fr. la pièce ; poulets, 16 à 30 couple ; lapins, 18 à 22 fr. pièce ; pigeons, 6.50 à 7.50 couple ; canards, 12 à 16 fr. pièce ; oies, 25 à 35 fr. ; dindes, 30 à 45 fr. ; lapins de garenne, 4 à 6.50.

Marché aux bestiaux. — Sur le marché : 250 vaches, génisses et taureaux. Marché faible ; transactions difficiles ; cours plus faibles sur les laitières, maintenus sur le gras.

On vend la flamande prête ou traîche vêlée de 2.800 à 2.900 fr. et même quelques-unes ont été vendues 2.900 et 3.000 fr. La 2e catégorie, 1.600 à 2.800 fr. ; la 3e catégorie, 1.000 à 1.600 fr. Les bêtes à nourrir sont en petit nombre et valent de 1.10 à 2.10 le kilo vivant. Le cours de la bête grasse est ferme et varie de 2 à 5 fr. le kilo vivant, suivant âge et qualité.

Marché aux porcs. — Porcelets, 100 à 180 fr. ; coureurs, 230 à 320 fr.

NŒUX-LES-MINES, 2. — Beurre, 6.50 à 7.50 la livre ; œufs, 16 à 16.50 les 26 ; pommes de terre, 0.25 le kilo ; carottes, 0.30 ; navets, 0.30 ; poireaux, 0.50 à 1 fr. la botte ; céleri, 0.60 le pied ; ails, 0.10 la tête ; thym, 0.10 la touffe ; salade de chicorée, 2.50 le kilo ; pissenlits, 2.50 la livre ; choux verts, 0.30 pièce ; choux rouges, 0.50 ; choux de Bruxelles, 2.25 le kilo ; endives, 0.70 pièce ; salsifis, 2 fr. la botte ; haricots, 3.50 à 4 fr. les deux litres ; oranges, 0.25 pièce ; bananes, 0.50 ; pommes, 0.50 le kilo ; poires, 1.25 ; noix, 3 fr. le kilo. Poules, 28 à 36 fr. couple ; poulets, 24 à 38 ; canards, 24 à 32 ; lapins domestiques, 15 à 20 fr. pièce.

BRUAY, 2. — Marché peu animé, approvisionnement faible. — Beurre, le livre, 7.50 ; œufs, les 26, 14.00 ; camembert, le boîte, 2.25 ; gruyère, le kilo, 12.00 ; roquefort, 14.00 ; maroille, la pièce, 7.00 ; hollande, le kilo, 7 à 10.00 ; chicorée, la livre, 2.70 à 3.50.

Pommes de terre, le kilo, 0.35 ; carottes, 0.25 ; navets, 0.40 ; poireaux, le botte, 0.40 à 1.75 ; choux, la pièce, 0.50 ; haricots, le litre, 2.00 ; oignons, le kilo, 0.75 ; choux-fleurs, la pièce, 2.50 ; salades, laitue, 0.50 ; cresson, 0.75 ; chicorée, la livre, 1.00 ; ails, la tête, 0.30.

Poules, 12.50 à 15.00 pièce ; poulets, 12.50 à 15.00 pièce ; oies, de 26 à 30.00 ; canards, de 18 à 16.00 ; pigeons, de 3 à 4.00 ; lapins domestiques, de 5 à 18.00.

Bœuf, 1.75 à 7.50 la livre ; veau, 4.50 à 6.00 ; mouton, 4.50 à 5.50 ; porc frais, 5.50 à 6.00 ; jambon, 10.00 ; viande de cheval, 1.50 à 4.00.

Anguilles, la livre, 5.00 ; barbues, 5.00 ; morue, le kilo, 5.00 ; crevettes, le verre, 1.00 ; harengs saurs, la pièce, 0.50 ; merlans, la livre, 3.00 ; rougets, 2.50 ; raies, 1.50 ; soles, 7.00 ; moules, les 2 litres, 1.00.

Pommes, le kilo, 1.00 ; poires, 1.30 à 1.75 ; oranges, la pièce, 0.25.

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pourrez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE Havas 62, Rue de Richelieu, Paris

De nouveaux impôts en Belgique sur le sucre, le tabac et les allumettes

La Chambre belge discute le projet de loi modifiant le régime fiscal des sucres, glucoses et tabacs et établissant un impôt sur les allumettes.

M. Theunis voudrait pouvoir publier la loi dimanche matin pour empêcher la spéculation.

Le bruit que la provision de sucre serait insuffisante est inexact. On peut attendre la récolte de l'année prochaine, même en interdisant aux brasseurs l'emploi de la saccharine.

Les droits d'entrée pour les tabacs non fabriqués sont portés de 75 et 55 à 120 et 60 francs.

Le droit d'accise est élevé de 15 à 30 francs ; les tabacs travaillés seraient portés de 50 à 60 francs.

L'impôt sur les allumettes serait de 2.5 centimes par boîte.

Chambre de Commerce de Douai

BOURSE D'AFFRÈTEMENT

Séance du 2 février. — 1 bat. Escarpelle-Roubaix, quai de Gand, 260 t., 4.50 ; 1 bat. Violaines-Saint-Quentin, 278 t., 7.00 ; 1 bat. Courrières-Pontoise, 280 t., 14.75 ; 1 bat. Gayant-Sequedin, 280 t., 8.40 ; 1 bat. Pont-à-Vendin-Choisy-le-Roi, 280 t., 17.60 ; 1 bat. Gayant-Jussy (briquettes), 100 t., 12.00 ; 2 bat. Courrières-Neuilly-sur-Marne, 560 t., 18.25 ; 1 bat. Violaines-Asnières, 282 t., 12.50 ; 1 bat. Courrières-Nancy, 280 t., 21.00 ; 1 bat., Pont-à-Vendin-Nanterre, 280 t., 16.00 ; 1 bat. Beuvry-Gennevilliers, 280 t., 17.50 ; 2 bat. Pont-à-Vendin-Bas Vignons, 560 t., 18.75 ; 2 bat. Noyelles-Bas Vignons, 280 t., 18.50 ; 1 bat. Beuvry-Amiens, 280 t., 13.25 ; 1 bat. Gayant-Rouen, 280 t., 17.00 ; 1 bat. Dessain-Rouen, 280 t., 16.00 ; 1 bat. Harnes-Vitry-sur-Seine, 280 t., 17.25.

Bureau d'affrètement de Béthune

Séance du 1er février.

HOUILLE. — Béthune M.-Oignies, 3.25, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Paris, environs, 19.00, 1 p., 280 t. ; Béthune M.-Roubaix, Beauc-Seau, 4.50, 1 p., 275 t. ; Béthune B.-Dunkerque, ville ou bassins, 4.75, 2 p., 256 t. ; Béthune B.-Calais, divers, 4.75, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Liège, 6.50, 1 p., 285 t. ; Béthune M.-Isbergues, 2.50, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Saint-Omer, 3.00, 1 p., 280 t. ; Béthune B.-Calonne-les-Antoing, 5.75, 1 p., 280 t.

REVUE HEBDOMADAIRE

de la Bourse de Lille

Notre Bourse s'est montrée cette semaine extraordinairement active. Des millions de titres furent négociés à chaque séance. Les tendances ont exactement suivi celles des changes. Sous l'effet de grosses et impératives demandes, dues aussi aux perspectives de hausse des charbons que fait naître la défection du bassin de la Ruhr, les cours de nos valeurs minières se sont élevés dans des proportions considérables. Puis, le recul de la livre sterling amena une brusque réaction de la cote. De nombreuses réalisations apparurent, émanant surtout de professionnels, mais elles furent vite absorbées, et la semaine s'achève sur des dispositions satisfaisantes.

Les actions de charbonnages restent en vogue. La répartition des sociétés n'est plus à faire : elle justifie pleinement la confiance que leur accorde le public.

Beaucoup de consommateurs ont renouvelé, le mois dernier, leurs marchés en charbons industriels. Les combustibles domestiques sont toujours demandés. Enfin, l'arrêt des livraisons allemandes de coke provoque d'importantes demandes aux cokeries françaises, belges et anglaises, mais celles-ci ont peu de disponibles.

ANICHE, ANZIN et BETHUNE montent considérablement, puis rétrogradent. On termine à des cours légèrement au-dessus de ceux de huitaine.

BRUAY a de nombreux partisans. L'assemblée ordinaire, convoquée pour le 27 janvier, n'a pu se tenir faute de quorum. Elle est reportée au 14 février. La Compagnie poursuit activement son programme de construction de maisons ouvrières. Celles-ci sont de plusieurs types : il y a des logements pour petites familles, des logements pour grandes familles et des logements pour employés. Toutes ces maisons sont dotées d'une installation d'éclairage électrique et chacune d'elles a son compteur propre. Un jardin clos, d'une superficie variant de 3 à 4 ares, suivant facilités de terrain, est attenant à chaque habitation.

CARVIN est réalisé. Ce titre, que nous avons maintes fois signalé à l'attention de nos lecteurs, a fait depuis huit jours un sérieux effort. La mine, qui a été occupée par les Allemands dès le début de la guerre, fut systématiquement dévastée. Les travaux de reconstitution entrepris en 1919 se poursuivent activement, et une extraction égale à celle d'avant-guerre semble pouvoir être atteinte assez rapidement.

COURRIÈRES reste la valeur dirigeante du marché. Malgré de nombreuses prises de bénéfices, elle termine en assez bonne tendance à 530. La production était de 13.000 tonnes en 1920 ; de près de 600.000 tonnes en 1921 et de plus de 1.300.000 tones en 1922, soit 40 % de la production d'avant-guerre (3 millions de tonnes). Les travaux d'installation de la Centrale Electrique de armes sont activement poursuivis. La mise en service des premières unités, de 8 à 10.000 kilowatts est escomptée pour la fin de 1924.

Hausse de DOUCHY. La production journalière atteint actuellement 700 tonnes, correspondant à une production mensuelle de 17.500 tonnes, contre 9.309 en décembre 1921. La production totale de 1921 s'était élevée à 190.268 tonnes, contre 365.386 en 1913. Une batterie de fours à coke a été remise à feu fin novembre 1922 ; deux autres batteries de 40 fours cahcune sont en voie de reconstitution.

DOURGES s'échange activement. L'extraction journalière actuelle est de 2.600 tonnes, soit 55 % de celle d'avant-guerre, contre 40 % en mars dernier.

Marché ferme en ESCARPELLE, en FERFAY et en LENS. Ce dernier titre perd toutefois quelques points en clôture. Les opérations de dénoyage des mines de Lens se poursuivent activement. Au 1er janvier, il avait été extrait 95.516.126 mètres cubes. La production de décembre a été de 80.000 tonnes. On atteint maintenant 3.300 tonnes par jour, soit une production de 1 million de tonnes par an.

LIEVIN enregistre des cascades de cours. On a coté 8.900 au plus haut. La reconstitution est activement poursuivie : extraction journalière : 700 tonnes, soit 17.500 tonnes par mois, alors qu'il y a un an la Société ne produisait que 1.700 tones mensuellement.

LIGNY est l'objet de bons achats. Les cours s'élèvent et se maintiennent aux environs de 1.340.

MARLES s'échange en bonne tendance. On clôture à 357.

OSTRICOURT reste en vedette. L'extraction de 1922 représente environ 250.000 tonnes, sur la base de l'extraction journalière actuelle de 3.150 tonnes ; elle n'était que de 750.000 tonnes l'année dernière et de 700.000 tonnes avant-guerre. Les travaux de cette mine sont poussés très activement, et l'on dépassera, dit-on, 1 million de tones cette année.

THIVENCELLES et VICOIGNE résistent vigoureusement. VICOIGNE, en particulier, est toujours bien traité.

Peu de choses à dire sur les valeurs de pétrole, dont les tendances sont irrégulières. La clôture s'effectue sur une note de fermeté. Les prix du pétrole brut sont actuellement l'objet d'une revision, et on annonce que les représentants des divers consortiums des entreprises galiciennes examineraient la possibilité de relever assez sensiblement ces prix.

Affaires habituelles en DABROWA, FINANCIÈRE des PÉTROLES, KARPATHES, LILLE-BONNIÈRES et COLOMBES, MILANO et PÉTROLES PREMIER.

La Société des Pétroles PREMIER donne les indications suivantes sur le champ de Rypne :

Les puits forés sur le champ de Rypne, situé dans la Galicie de l'Est et dont le Premier possède la presque totalité, atteignent le pétrole à une faible profondeur : 2 et 300 mètres jusqu'à 600 mètres, rarement davantage. Le forage est facile et la production régulière. L'extraction est faite par pompage, grâce à la fluidité de l'huile, ce qui constitue une grosse économie sur l'exploitation par pistonnage, de règle à Boryslaw. La Société PREMIER a entrepris à Rypne la construction d'un réseau routier qui facilitera la mise en valeur des terrains. La route de Homotooka, qui desservira la partie la plus riche du gisement sera terminée cet été. Des ateliers, des pipe-lines, des magasins, une station de chargement sont déjà installés.

L'action RAFFINERIE de PETROLE du NORD est plus ferme. L'assemblée extraordinaire du 25 janvier a approuvé l'apport, à titre de fusion, de l'actif de la Société des MAZOUTS DU NORD, à charge de payer le passif de cette Société et les frais de fusion qui comprennent, entre autres, le remboursement des parts de fondateur au prix unitaire de 5 francs. Cet apport sera rémunéré moyennant l'attribution aux actionnaires des Mazouts du Nord appartenant à la Raffinerie de Pétrole du Nord seront annulées, ce qui réduira l'augmentation de capital de la Raffinerie de Pétrole du Nord à 1.285 actions de 500 francs, libérées, jouissance du 1er avril 1922. Les actions à Mazouts du Nord seront échangées contre des actions A de la Raffinerie de Pétrole du Nord, et les actions B détenues des actions B. Première assemblée constitutive le 15 février. OMNIUM, POTOK, RATOCZYN et SILVA PLANA s'inscrivent en plus-value. La Société SILVA PLANA dément l'information suivant laquelle l'exploitation des puits en instrumentation, et même certains forages auraient été arrêtés. Elle ajoute qu'elle n'a pas renvoyé de personnel, contrairement à ce qu'on avait dit.

Le marché des Valeurs Métallurgiques est toujours ferme et actif.

On traite plus particulièrement ACIERIES de FRANCE, ACIERIES de LONGWY, SAMBRE et MEUSE, ATELIERS de CONSTRUCTION du NORD de la FRANCE, CAIL, DENAIN et ANZIN, FIVES-LILLE, NORD-EST et SENELLE-MAUBEUGE.

Allure toujours très vive et très soutenu des valeurs Textiles, de Glaces et de Produits Chimiques.

AGACHE reste en vedette. Il se confirme que le dividende de l'exercice écoulé serait de 80 francs. Il s'y ajouterait une répartition de 25 francs par action, prélevée sur les réserves. L'augmentation du capital de 24 à 30 millions aurait lieu au printemps : les actions nouvelles seraient émises au pair de 250 francs.

Nouvelle avance de CIMENTS FRANÇAIS. Les expéditions se sont élevées en 1922 à 410.000 tonnes au lieu de 342.465 en 1921 et de 400.000 tonnes en 1913, record antérieur. Pour 1921, le bénéfice était de 5.042.000 fr. après 2.604.000 fr. d'amortissements, soit 7.646.000 fr. On croit, dans les milieux intéressés, que les bénéfices de 1922 dépassent 8 millions.

Les actions GLACES et VERRES SPECIAUX du NORD DE LA FRANCE et VERRERIES et MANUFACTURES de GLACES d'ANICHE bondissent à 6.500 et 2.046 respectivement.

Bonne tenue de KUHLMANN, de POLIET-et-CHAUSSON et de TUILERIES de BEAUVAIS.

L'action ENERGIE ELECTRIQUE du NORD de la FRANCE cote 418. Cette Société porte actuellement son capital de 30 à 40 millions, par l'émission à 308.50 de 40.000 actions de 250 fr., dont la souscription est réservée aux anciens actionnaires, à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes.

On traite activement en deuxième partie de la cote l'action PECHELBRONN qui s'avance à 560 fr.

La Société Anonyme d'Exploitations Minières, qui a repris PECHELBRONN des mains du séquestre, est à la fois entreprise d'exploitation de raffinage et de forage. L'huile brute extraite est en constante augmentation, passant de 41.579 tonnes en 1916 à 55.575 tonnes en 1921, et à 68.000 tonnes prévues et probablement atteintes en 1922. La raffinerie qui a été considérablement étendue par la nouvelle Société produit des essences légères, pétrole lampant, huiles à gaz, pour broches, à machines, etc., etc., paraffines, brais.

Quant à l'entreprise de forages, qui est supérieurement outillée, elle a, en outre des travaux effectués sur le gisement de PECHELBRONN, conclu un contrat avec la Compagnie Franco-Espagnole de Pétroles à Saint-Sébastien, pour le forage de cinq puits et un second avec la Dabrowa.

MALADIES des FEMMES
Estomac, Intestins, Poumons, Nerfs, Matrice
Dr Spécialiste, 122, rue St-Amand, ANZIN
— Tous les après-midi —

REVUE HEBDOMADAIRE

de la Bourse de Paris

La semaine peut se diviser en deux phases distinctes. La première, durant laquelle le marché se montrait fort hésitant, la spéculation se tenant sur une prudente réserve. La seconde, au lendemain de la liquidation, marqua une recrudescence d'affaires et une reprise presque générale des cours.

Les événements extérieurs furent pour quelque chose dans cette transformation du marché, qui a vu dans l'attitude prise par le Gouvernement à Lausanne une ferme volonté d'aboutir à la paix en Orient.

Par contre, il ne s'est pas ému de la hausse des changes. La manœuvre des financiers cosmopolites et pro-allemands est, cette fois, tellement visible qu'elle ne produit aucun effet.

Il n'en demeure pas moins que notre commerce en est fortement gêné. Aussi est-ce avec satisfaction que l'on a appris que la Commission chargée de l'étude de la création d'un marché à terme des changes avait terminé ses travaux et émis les voeux suivants :

1° La Commission estime que la création d'une caisse de liquidation ressort de l'initiative privée ;

2° La Commission émet le voeu que la Compagnie des Agents de Change publie, à la suite de la cote officielle des changes au comptant, des informations sans caractère officiel sur les cours des reports et des déports des principales devises pratiqués par les banques.

En conséquence, il a été décidé qu'à partir du 1er février les cours du report ou du déport pratiqués sur la livre sterling ou le dollar à un mois et à trois mois, seront indiqués à la suite de la cote officielle des changes au comptant. Ces cours, qui seront fournis par les banques, ne seront publiés qu'à titre d'indication.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de cette décision, ni en tirer la conclusion que le franc est désormais à l'abri des attaques du dehors. Du moins, le commerce pourra-t-il se couvrir de ses opérations et s'appuyer sur une base fixe dans l'établissement de son prix de revient, et c'est déjà quelque chose.

On n'a certainement pas été surpris de constater que NOS RENTES se sont ten